



MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ✉ 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU
VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE QUINZE

L'An Deux mille quinze et le lundi vingt-neuf juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **DOS SANTOS** Carlos, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **KHOURY** Alain, **LABEAUT** Gilles, **MENDEZ** Joseph, **MORLET** Thomas, et Mesdames **BOUQUETY** Isabelle, **PAILLANCE** Chantal, **PLESEL-LION** Peggy.

Absents représentés :

Madame **MONNERAT** Cathy donne pouvoir à Monsieur **ARTORÉ** Alain

Madame **LOPEZ** Anabelle donne pouvoir à Madame **BOUQUETY** Isabelle

Absent :

Monsieur **CHARENTREUIL** Daniel

Monsieur **MORLET** Thomas est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

- **FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales,**
- **DM budget,**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération
Approbation des rapports 2013 et 2014 du SIAEP

A l'unanimité le Conseil accepte l'ajout d'une délibération.



MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



FPIC : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il précise les différentes modalités de répartition possibles (de droit ou dérogatoires) entre l'EPCI et ses communes membres.

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Limours, réuni le 28 mai, s'est exprimé sur la prise en charge en 2015 de la totalité du FPIC soit 576.766,00 €. La répartition de droit commun prévoit pour Courson Monteloup une contribution de 8.614,00 €

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge intégrale du FPIC par la Communauté de Communes du Pays de Limours soit la somme de 576.766,00 € dans le cadre d'une répartition dérogatoire libre.

DM BUDGET

La préfecture et la trésorerie ont signalé des corrections à apporter dans le budget primitif. Une décision modificative est nécessaire afin de les régulariser.

Compte	Libellé			Montant proposé	Montant voté
002/002	Déficit antérieur reporté Fonc.	Fonc.	D	-16344.17	-16344.17
022/022	Dépenses imprévues fonctionnemen	Fonc.	D	16344.17	16344.17
21312/21	Bâtiments scolaires	Invest.	D	5000	5000
21312/040	Bâtiments scolaires	Invest.	D	-5000	-5000
2135/21	Installations générales	Invest.	D	5000	5000
2135/040	Installations générales	Invest.	D	-5000	-5000
2181/21	Installations générales	Invest.	D	4545.83	4545.83
2181/041	Installations générales	Invest.	D	-4545.83	-4545.83

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée.



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ✉ 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



RAPPORTS SIAEP 2013-2014

Le Syndicat Intercommunal pour l'Adduction de l'Eau Potable de la région d'Angervilliers a élaboré son rapport sur l'eau 2014. Après présentation d'une synthèse par Monsieur le Maire qui donne également lecture du rapport 2013 qui n'avait pas été présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des rapports sur l'eau du SIAEP 2014 et 2013

Fin de séance 21h30